



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 13403

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la mise en place d'une véritable stratégie de prévention de proximité de l'alcoolisme en France.

L'observation, au quotidien, des conséquences de la consommation abusive d'alcool pour les personnes concernées, pour leur entourage, pour la société (accidents, absentéistes, violences, maladies aggravées...) fait ressortir l'absolue nécessité de mettre à niveau les moyens pour la prévention de proximité et sa cohérence. Un programme pluriannuel de développement de la prévention de proximité bénéficiant de moyens financiers plus importants destinés aux actions de terrain en lien avec les campagnes nationales d'information, les programmes régionaux de santé, les schémas régionaux d'organisation sanitaire sensibiliserait mieux, et sur du plus long terme, les jeunes et les jeunes adultes. Elle lui demande aussi quelles actions spécifiques il compte développer à l'intention des segments de populations ayant des risques particuliers (femmes en âge d'avoir des enfants, population carcérale).

Texte de la réponse

Les conséquences sanitaires et sociales de la consommation excessive d'alcool nécessitent que l'État développe une politique coordonnée et volontaire en matière de prévention et de prise en charge, malgré les difficultés liées au déni social. La réduction de la consommation d'alcool constitue une priorité de santé publique, et les pouvoirs publics ont pour objectif la plus faible consommation d'alcool possible, quelle que soit la boisson alcoolisée consommée. La stratégie alcool pour les années 2002-2004 met l'accent sur la nécessité de permettre au plus grand nombre de maintenir sa consommation dans des limites compatibles avec le respect de sa santé physique, psychologique et sociale. Parallèlement, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) mène une campagne d'information auprès du grand public par la diffusion de guides pratiques sur les repères de consommations faibles d'alcool et a diffusé des messages télévisés destinés l'un aux hommes, l'autre aux femmes, intitulés « Avec l'alcool, pas besoin d'être ivre pour en mourir ». Dans le domaine de la prévention collective de l'alcoolisme, le travail en réseau a pour objet de coordonner les actions entre les différents acteurs qui interviennent dans ce champ (comités de prévention de l'alcoolisme, mouvements d'anciens buveurs, comités d'éducation pour la santé, organismes d'assurance maladie, services de l'éducation nationale, médecine du travail...). Parmi les populations les plus fragiles, les groupes visés par les pouvoirs publics sont principalement les exclus, les femmes et les personnes incarcérées. Ainsi, dans le cadre des actions de lutte contre l'exclusion, il a été prévu, dès 1999, la mise en place d'équipes mobiles d'alcoologie et des consultations pour prendre en charge les personnes en difficulté avec l'alcool, dans leurs lieux d'hébergement notamment. S'agissant des femmes enceintes présentant une dépendance à l'alcool, elles sont en principe sensibilisées aux méfaits de l'alcool, lors des consultations prénatales obligatoires, par les sages-femmes qui ont obligatoirement bénéficié d'une formation appropriée sur la prévention des toxicomanies lors de leurs études. Enfin, le ministère de la santé, en lien avec le ministère de la justice, soutient en direction des personnes incarcérées une politique de développement de repérage précoce, afin de permettre une meilleure prise en charge et d'éviter le risque de rechute à la sortie de prison.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13403

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1574

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6740